

nécessaires pour la suppression du monastère, la cause de la non-union avec les religieuses de Blyes aurait été le manque de certaines formalités et le Parlement aurait prononcé la nullité de l'acte d'union (1).

Que momentanément il y ait eu émigration des religieuses de la Bruyère à Lyon, on en a la preuve dans le compte rendu de la visite pastorale faite à Saint-Barnard, à la date du 21 septembre 1654 (2). Il y est déclaré que le monastère est inhabité, l'église désertée et sans service ; d'un autre côté, dom Etiennot parlant du priorat d'Antoinette Verjus dit (3) qu'il a commencé en MDCXLIII, et qu'en MDCLIII le prieuré fut uni à celui de Blyes *per aliquod tempus*, pendant quelque temps. Que faut-il entendre par cette expression vague : *Quelque temps* ? Il ne peut être question que d'un intervalle très court, puisque Aubret membre du parlement de Trévoux et habitant cette ville, a pu dire que le projet de transfert n'avait jamais eu d'exécution. En 1672 (4), Antoinette de Verjus était rentrée à la Bruyère et cédait sa charge de prieure à sa nièce, Madeleine Pelleterat. La visite du monastère, du 11 décembre 1686 est faite au lieu de la Bruyère, en Franc-Lyonnais ; en rapprochant les expressions dont s'est servi Louis Aubret ce *projet resté sans exécution*, de celles du promoteur de l'Archevêque de Lyon, *projet d'union déclaré nul par arrêt du Parlement*, on pourrait conclure que l'émigration a duré à peine cinq ou six ans. On voit ce qu'il faut penser du bâtiment fort spacieux flanqué de trois pavillons construit par les

---

(1) *Archives de Mongré.*

(2) *Archives de Lyon*, visites pastorales, f. 56.

(3) *Loc. cit.*, p. 269-272.

(4) *Ibidem.*